#### **PAIEMENT D'ANNUITES**

#### **FCC BIAT- CREDIMMO 1**

La Société de Gestion de FCC « Tunisie Titrisation » porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires P2 et des parts subordonnées S du « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », que le remboursement desdites parts en capital pour P2 et le règlement des intérêts pour P2 et S, aux taux respectifs de TMM\*+1,20% et TMM\*+2,20%, relatifs à l'échéance du 15 novembre 2017, seront effectués comme suit :

### Part P2:

Principal Unitaire : 34,774 DT par part P2 Intérêt Unitaire brut : 0,605 DT par part P2

Total brut: 35,379 DT par part P2

### Part S:

Intérêt Unitaire brut : 2,007 DT par part S

Total brut: 2,007 DT par part S

<sup>\*</sup> Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 5,21%.

# **FCC BIAT- CREDIMMO 2**

La Société de Gestion de FCC « Tunisie Titrisation » porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires P3 et des parts subordonnées S du « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », que le remboursement desdites parts en capital pour P3 et le règlement des intérêts pour P3 et S, aux taux respectifs de TMM\*+1,70% et TMM\*+2,00%, relatifs à l'échéance du 15 novembre 2017, seront effectués comme suit :

# <u>Part P3 :</u>

Principal Unitaire : 101,510 DT par part P3 Intérêt Unitaire brut : 4,844 DT par part P3

Total brut: 106,354 DT par part P3

## Part S:

Intérêt Unitaire brut 9,134 DT par part S

Total brut: 9,134 DT par part S

<sup>\*</sup> Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 5,21%.